LA LETTRE S

#100 / Actualité du Siéml / Mai 2025

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
depuis 100 ans l'énergie de la proximité

ÉDITO

Voici le centième numéro de La Lettre S ! Le premier numéro est sorti en janvier 1994. Il a marqué l'entrée progressive du syndicat dans l'ère de la communication. Les années 1990 sont aussi l'époque où le syndicat produisait beaucoup de vidéos avec ses caméras Betacam typiques de la période et son banc de montage. La Lettre S a été publiée plus ou moins régulièrement jusqu'en mai 2004. S'en est suivie une période de silence papier (le site internet a été créé en 2006), jusqu'à la reprise en mars 2017 avec un numéro 27 qui s'inscrivait dans la continuité. Pour ce numéro 100, qui sort opportunément l'année du centenaire, propice à l'historiographie, nous avons souhaité reproduire des extraits des articles de l'époque. Nous avons sélectionné ceux qui révèlent de manière plus ou moins spectaculaire les évolutions de conception et les changements de paradigme, trente ans après… Pour chacun de ces articles, nous précisons à la fin leur date d'écriture et ajoutons, chaque fois que nécessaire, un petit commentaire pour marquer en quoi la situation a changé aujourd'hui. Il est bon de temps en temps de regarder dans le rétroviseur pour mesurer le chemin parcouru !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

Contrôle du service public délégué

La Lettre S n° 7 - Février / Mars 1995

La Lettre S
du Syndicat d'Electricité

« Le contrôle par les autorités concédantes des résultats de l'activité d'EDF a principalement pour objet de faire progresser la qualité du service public. Pour la première fois depuis longtemps, les collectivités concédantes dans le domaine de l'électricité ont effectué en 1994 ce contrôle de manière concrète.
La qualité technique de l'électricité distribuée est globalement en net progrès, grâce aux importants travaux réalisés ces dernières années par EDF sur les réseaux moyenne tension d'une part, mais aussi grâce aux renforcements basse tension mis en œuvre par les syndicats d'électrification d'autre part. Ainsi, en France métropolitaine, la durée moyenne des coupures basse tension, gêne principale des usagers, est passé de 6 h 30 en 1987 à 2 h 10 en 1992, tandis que le pourcentage d'usagers subissant annuellement plus de 70 microcoupures, 2e facteur de gêne, passait de 29 à 5 % sur la même période.
Sur la concession syndicale de Maine-et-Loire, les résultats enregistrés, bien que se situant pour certains encore au-dessus des moyennes nationales, progresse également très nettement.

Temps de coupure réduit de moitié

La durée moyenne de coupure pour un usager est ainsi passée de 7 h 28 à 3 h 09, tandis que le pourcentage de microcoupures tombe à 3,3 % en 1992 contre 13 % en 1987.
Le contrôle du service public délégué sera à nouveau réalisé en 1995 permettant de consolider les observations faites l'an dernier et de dégager des axes éventuels d'amélioration. Une enquête statistique de satisfaction du même type que celle menée en 1994, est notamment prévue courant avril prochain et devrait toucher 4 500 usagers de l'électricité tirés au sort dans toutes les communes syndicales du département. »

Le 28 novembre 1992, le Siéml et EDF-GDF signent un nouveau contrat de concession « électricité » d'une durée initiale de 22 ans. Le syndicat est parmi les premiers en France à parapher ce nouveau contrat qui affirme quelque peu le pouvoir du concédant dans un conteste de libéralisation du marché de l'énergie. À noter que ladite concession sera prolongée jusqu'à fin 2019, date à laquelle un nouveau contrat de 30 ans est institué avec Enedis, qui confirme la montée en puissance du syndicat. Il est fait état dans l'article ci-dessus des résultats de l'un des premiers contrôles annuels approfondis du compte rendu d'activité de la concession (CRAC) en 1994. L'indicateur de temps moyen de coupure d'électricité de l'époque ne manque pas de nous interpeller. C'était il y a seulement trente ans. Depuis, beaucoup de progrès ont été réalisés, comme en témoignent les résultats les plus récents, affichés ci-dessous.

1 h 33
Temps de coupure moyen par usager, toutes causes confondues, pour 2024 (contre 3 h 09 en 1992 et 7 h 28 en 1987)

0 %
Pourcentage de clients BT impacté par plus de 70 micro-coupures en 2024 (contre 3,3 % en 1992 et 13 % en 1987)

AGENDA

Réunion du Bureau
Mardi 6 juin

Rendez-vous de la donnée géographique
Mardi 17 juin

Comité syndical
Mardi 24 juin

Rendez-vous Siéml Anjou bleu communauté
Vendredi 27 juin

> www.sieml.fr/agenda

EXTRAITS DES PREMIERS NUMÉROS

Statistique 1993 éclairage public

« Le service d'entretien des réseaux d'éclairage public a, en 1993, concerné 288 communes adhérentes et 18 sites départementaux remarquables appartenant à la Route lumineuse. L'ensemble des équipements pris en compte par ce service comprend 48 702 lanternes, 1 419 armoires de commande, 1 994 coffrets de liaison.
À noter que 20 % de l'ensemble des lanternes sont maintenant équipés en sources au sodium, c'est-à-dire d'appareillages récents, performants et économiques. Le rythme des rénovations reste soutenu puisque 800 lanternes ont été remplacées l'an dernier et ont donc bénéficié d'une aide syndicale globale de 320 000 F. »

La Lettre S n° 3 - Mars 1994

Le nombre de lanternes a été doublé en trente ans. La technologie des lampes à vapeur de sodium a longtemps été dominante. Elle est en déclin depuis les années 2010 (parfois même interdite), principalement en raison de l'émergence des LEDs.

Sécurité sur les chantiers

« Malgré la compétence et le sérieux des entreprises travaillant à la fois pour le syndicat et pour EDF, malgré toutes les consignes de sécurité et tous les matériels sophistiqués mis en œuvre, nous avons malheureusement en six mois enregistré sur notre département plusieurs accidents, dont certains très graves. Ces événements nous rappellent cruellement que les travaux d'électrification sont extrêmement dangereux.
En effet, en plus des manipulations de charges lourdes et encombrantes, souvent en hauteur, ces travaux exigent de plus en plus fréquemment des évolutions à proximité de lignes aujourd'hui maintenues sous tension. De plus, les conditions climatiques, plus par leur persistance que par leur rudesse, compliquent les tâches les plus banales et finissent par "user" véritablement hommes et machines.
La répétitivité de nos travaux, notre souci de répondre aux besoins des administrés toujours plus vite, au meilleur coût et avec le moins de gêne possible, ne doivent en aucun cas faire reculer le souci de sécurité, le devoir du "0" accident. »

La Lettre S n° 4 - Avril / mai 1994

Les travaux sous tension, jadis exceptionnels, ont progressé au fil du temps afin de ne pas gêner les usagers. Ils requièrent une expertise toute particulière. À noter qu'un numéro spécial « sécurité » est sorti en août 1995.

Les nouveaux matériels

« Les lampes à induction commencent à faire leur apparition sur le marché. Donnant une lumière semblable à celle des lampes à mercure et pouvant remplacer les lampes classiques à incandescence, elles présentent, malgré un prix d'achat encore fort élevé, l'avantage d'une durée de vie exceptionnelle de l'ordre de 15 ans à raison de 4000 heures de fonctionnement par an. La fibre optique, dont l'utilisation se développe, permet quant à elle de délocaliser la source d'éclairage du point d'éclairement, avantage considérable lorsque celui-ci est d'accès difficile ou ne supporte pas la chaleur. Des effets décoratifs par multiplication des points lumineux peuvent également être obtenus. L'aile Richelieu du Grand Louvre abrite ainsi 130 kilomètres de fibre optique. »

La Lettre S n° 5 - Septembre 1994

La technologie à induction a connu un court moment de popularité dans les années 2000-2010, car elle offrait une alternative durable aux lampes HID (halogénures métalliques, sodium, etc.). Là aussi, la montée en puissance des LEDs a mis un coup d'arrêt au développement de la lampe à induction.

Compétence gaz du Siéml

« Par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995, le syndicat d'électricité vient d'être "habilité à exercer, sur demande individuelle des communes et à leur place, tous droits et prérogatives résultant, pour les collectivités locales, des textes législatifs et réglementaires relatifs à la distribution publique de gaz naturel, et notamment ceux liés à l'exercice de l'autorité concédante et de la maîtrise d'ouvrage". Ainsi, l'établissement est-il en mesure aujourd'hui de répondre aux communes qui, par de nouvelles délibérations spécifiques, lui confieraient leurs intérêts dans le domaine. »

La Lettre S n° 11 - Janvier 1996

À partir de la seconde moitié des années 1990, le Siéml va attribuer un grand nombre de concessions de distribution de gaz dans tout le département, contractant ainsi avec 4 délégataires différents. Cette sensibilité toute particulière du Siéml aux enjeux d'approvisionnements gaziers se retrouvent aujourd'hui dans sa politique très intense en faveur de la méthanisation.

Sécurité routière

« Dans les accidents de la route, la nuit tue autant que le jour alors que le trafic est quatre fois inférieur. L'éclairage public joue un rôle essentiel dans la prévention des accidents nocturnes. En effet, l'acuité visuelle d'un conducteur dont la vue est normale ou corrigée passe de 10/10e de jour à seulement 3/10e de nuit à la salle de lumière des projecteurs de son véhicule. Un éclairage public de qualité rétablit l'acuité visuelle à une valeur moyenne de 7,5/10e. Éclairer une route rendue dangereuse par son tracé ou son trafic améliore donc très sensiblement la sécurité de la conduite de nuit. On estime qu'un éclairage routier de qualité peut réduire de 30 % le nombre de morts au cours des accidents de nuit. »

La Lettre S n° 12 - Février 1996

Sans sous-estimer l'importance de l'éclairage public pour sécuriser certains points routiers, force est de constater que la sensibilité environnementale a fortement progressé, avec les économies d'énergie et la protection de la biodiversité nocturne. Le syndicat est particulièrement à la pointe sur ces deux objectifs, sans oublier pour autant le pouvoir de police et la responsabilité du maire en matière de sécurité.

Énergie éolienne

« Dans la recherche d'une plus grande exploitation des énergies renouvelables (par opposition aux énergies fossiles), l'énergie éolienne est un gisement qui retient l'attention des pouvoirs publics.
Avec le programme Éole 2005 (15 projets en métropole totalisant 69 mégawatts de puissance installés), le ministère de l'Industrie tente de promouvoir cette source d'énergie nettement moins développée chez nous que dans d'autres pays.
Indépendamment des nuisances visuelles et sonores qui en réduisent les lieux d'implantation, il faut savoir qu'un site éolien n'est considéré comme favorable que lorsque la vitesse moyenne du vent y est supérieure à 7,5 m/s, permettant, dans les conditions technico-économiques actuelles, d'obtenir un prix du kWh inférieur à 35 centimes.
Le Maine-et-Loire n'est pas de ce point de vue une région favorisée puisque le seuil de 7,5 m/s n'est atteint en moyenne que sur les hauteurs dégagées. Malgré une baisse de 30 % sur le prix du kWh éolien prévu d'ici à 2005, il est peu probable que ce gisement énergétique se développe sur notre département. »

La Lettre S n° 21 - Septembre 1998

Encore un bel exemple d'évolution des mentalités. Le Maine-et-Loire compte désormais plusieurs parcs éoliens en activité, avec une tendance notable vers des projets participatifs impliquant citoyens et collectivités. Le potentiel éolien du département est reconnu mais reste encore largement sous-exploité. Le syndicat promeut un développement plus localisé et citoyen de l'énergie éolienne.

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
9 route de la Confluence
ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145
49001 Angers cedex 01
Tél. 02 41 20 75 20 / www.sieml.fr /
territoire d'énergie
LUCIE 26000
Directeur de publication › Jean-Luc Davy
Rédaction › Emmanuel Charil, Clémence Marie
Conception graphique › Manuela Huot-Tertrin
Photos › Siéml
Pour toute question, contactez le 06 09 54 68 14 ou par mail : communication@sieml.fr